



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-45118>

Département(s) de publication : **63**

Annonce n° **26-45118**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : 63 CHU

Correspondant : M. POUDEX RODOLPHE, Responsable du Bureau des marchés Publics

Adresse : 58 rue rue Montalembert, 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1

Coordonnées :

Téléphone : 0473751278

Courriel : bdm@chu-clermontferrand.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Désamiantage et démolition du bâtiment USN et de ses abords comprenant notamment ses extérieurs et les locaux modulaires d'imagerie de la femme, implantés sur le site du Centre Hospitalier Paul Ardière d'ISSOIRE (63) y compris les travaux de retrait définitif et l'élimination de tous les produits contenant de l'amiante et du plomb.

Lieu d'exécution : 13 rue Docteur Sauvat, 63500 Issoire

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Une visite est obligatoire. Les deux créneaux sont le 20 mai à 14 heures et le 22 mai à 14 heures selon les dispositions de l'article 5.4 "visite sur site" du règlement de consultation.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : La réponse à l'offre de base est obligatoire, les candidats peuvent proposer la variante définie dans le Règlement de la consultation..

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

6 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de 5% est appliquée sur le montant du marché augmenté, le cas échéant, du montant des modifications en cours d'exécution

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Paiement à 50 jours, financement par le budget du Centre Hospitalier d'Issoire

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Libre

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire sont ceux précisés dans le règlement de consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 12/06/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : La procédure de passation est assurée par le CHU de Clermont-Ferrand. L'exécution financière du marché sera assurée par le CH d'Issoire. Les soumissionnaires peuvent présenter une variante non obligatoire à leur initiative: elle concerne la récupération des modulaires « Imagerie de la femme » en alternative de leur démolition prévue en base. Cette variante doit répondre aux exigences minimales suivantes : Le terrain doit être rendu dans l'état qui aurait été le sien si l'offre de base avait été retenue.

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/05/2026